



R-co

Société d'Investissement à Capital Variable

Prospectus

Mis à jour le 1^{er} décembre 2018



OPCVM relevant de la
Directive européenne
2009/65/CE

R-co

I. Caractéristiques générales

FORME DE L'OPCVM :

Dénomination : R-co
Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable de droit français
Siège social : 29, avenue de Messine – 75008 Paris
Date de création : 24 octobre 2018
Durée d'existence prévue : 99 ans

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION : La SICAV « R-co » (ci-après la « SICAV ») comprend quatre compartiments :

Compartiment n°1 : R-co Valor Balanced

Libellé des actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Valeur initiale de l'action	Souscription initiale minimale*
C EUR	FR0013367265	Tous souscripteurs	Capitalisation	EURO	100 €	2 500 Euros
D EUR	FR0013367273	Tous souscripteurs	Distribution	EURO	100 €	2 500 Euros
F EUR	FR0013367281	Tous souscripteurs	Capitalisation	EURO	100 €	1 action
P EUR	FR0013367299	Cf. ci-après**	Capitalisation	EURO	1 000 €	5 000 Euros ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels
PB EUR	FR0013367315	Cf. ci-après**	Distribution	EURO	1 000 €	5 000 Euros ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels
P USD	FR0013367331	Cf. ci-après**	Capitalisation	USD	1 000 USD	5 000 US dollars ou 500 000 US dollars pour les investisseurs institutionnels
P USD H	FR0013367349	Cf. ci-après**	Capitalisation	USD***	1 000 USD	5 000 US dollars ou 500 000 US dollars pour les investisseurs institutionnels



R EUR	FR0013367356	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux réseaux de commercialisation étrangers	Capitalisation	EURO	10 €	100 euros
-------	--------------	--	----------------	------	------	-----------

* La Société de Gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

** La souscription de ces actions est réservée :

1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- o soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou

- o fournissant un service de
 - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
 - gestion individuelle de portefeuille sous mandat

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 euros pour les actions P EUR et PB EUR, et de 500 000 US dollars pour les actions P USD et P USD H.

*** Ces actions sont systématiquement couvertes contre le risque de change de la devise de référence du compartiment.

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en action ou en décimale d'action, le cas échéant.

Le compartiment dispose de huit catégories d'actions. Ces huit catégories diffèrent notamment du point de vue de leurs régimes d'affectation des sommes distribuables, de leur devise de libellé, de leurs frais de gestion et commissions de souscription/rachat, de leur valeur nominale, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Par ailleurs, pour chaque catégorie d'actions, la Société de Gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.

Compartiment n°2 : MARTIN MAUREL PIERRE CAPITALISATION :

Libellé des actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Valeur initiale de l'action	Souscription initiale minimale*
D	FR0007474028	Tous souscripteurs	Distribution	euro	152,45 €	5 actions
C	FR0007457890	Tous souscripteurs	Capitalisation	euro	152,45 €	5 actions
I	FR0010680553	Institutionnels	Capitalisation	euro	100 000 €	1 000 000 €
ID	FR0011361062	Institutionnels	Distribution	euro	100 000 €	1 000 000 €
S	FR0010680546	Action de partage qui s'adresse aux investisseurs de toute nature souhaitant verser une partie des revenus distribuables du compartiment à un organisme d'utilité publique. Les revenus	Distribution	euro	1 000,00 €	1 action



		distribuables des actions S sont pour moitié reversés annuellement au profit de la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation reconnue d'utilité publique), et pour moitié distribués aux porteurs d'actions.				
I2	FR0011885789	Tous souscripteurs	Capitalisation	euro	100 €	1 action
F	FR0011885797	Tous souscripteurs	Capitalisation	euro	100 €	1 action
CL	FR0013293909	Cf. ci-après**	Capitalisation	euro	VL d'origine : égale à la VL de l'action C au jour de la création de l'action CL	1 action ou 500 000 € pour les investisseurs institutionnels
P	FR0013293925	Cf. ci-après**	Capitalisation	euro	100 €	1 action ou 500 000 € pour les investisseurs institutionnels

* La Société de Gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

** La souscription de ces actions est réservée :

1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou

- fournissant un service de
 - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
 - gestion individuelle de portefeuille sous mandat

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 euros.

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en action ou en décimale d'action, le cas échéant.

Le compartiment dispose de neuf catégories d'actions. Ces neuf catégories diffèrent notamment du point de vue de leurs régimes d'affectation des sommes distribuables, de leur devise de libellé, de leurs frais de gestion et commissions de souscription/rachat, de leur valeur nominale, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Par ailleurs, pour chaque catégorie d'actions, la Société de Gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.



Compartiment n°3 : R-co MINES D'OR :

Libellé des actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur initiale de l'action	Souscription initiale minimale
C	FR0007001581	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	152,44 €	1 action

Compartiment n°4 : MARTIN MAUREL SENIOR PLUS

Libellé des actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Valeur initiale de l'action	Souscription initiale minimale*
I	FR0010906305	Institutionnels	Capitalisation	Euro	100 000 €	1 000 000 €
C	FR0010909531	Tous souscripteurs	Capitalisation	Euro	100 €	1 action
CL	FR0013293933	Cf. ci-après**	Capitalisation	Euro	100 €	1 action ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels

* La Société de Gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

** La souscription de de cette action est réservée :

1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
o soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou

- o fournissant un service de
- conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
- gestion individuelle de portefeuille sous mandat

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 Euros.

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en action ou en décimale d'action, le cas échéant.

Le compartiment dispose de trois catégories d'actions. Ces trois catégories diffèrent notamment du point de vue de leurs frais de gestion, de leur valeur nominale, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Par ailleurs, pour chaque catégorie d'action, la Société de Gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.



Indication du lieu où l'on peut se procurer les statuts de la SICAV, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

Rothschild & Co Asset Management Europe
Service commercial
29, avenue de Messine
75008 Paris

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) sont également disponibles sur le site www.am.eu.rothschildandco.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du service commercial de la Société de Gestion (tel : 01 40 74 40 84) ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com



II. Acteurs

Société de gestion :

Rothschild & Co Asset Management Europe, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014 (ci-après la « Société de Gestion »).

Société en commandite simple

29, avenue de Messine – 75008 PARIS

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres des actions :

Rothschild Martin Maurel (ci-après le « Dépositaire »)

Société en Commandite Simple

29, avenue de Messine

75008 PARIS

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Description des missions du Dépositaire :

Rothschild Martin Maurel exerce les missions définies par la Réglementation applicable, à savoir :

- La garde des actifs de la SICAV ;
- Le contrôle de la régularité des décisions de la Société de Gestion,
- Le suivi des flux de liquidités des OPCVM.

Le Dépositaire est également chargé de la tenue du passif de la SICAV, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des actions de la SICAV ainsi que la tenue de compte émission et des registres des actions de la SICAV.

Encadrement et gestion des conflits d'intérêts :

Rothschild Martin Maurel et la société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe appartiennent au même Groupe, Rothschild & Co. Ils ont, conformément à la Réglementation applicable, mis en place, une politique et une procédure appropriées au regard de leur taille, de leur organisation et de la nature de leurs activités, en vue de prendre les mesures raisonnables destinées à prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient découler de ce lien.

Déléataire(s) :

Le Dépositaire a délégué la fonction de conservation des titres financiers étrangers au Conservateur The Bank of New York Mellon SA/NV (Belgique).

La liste des entités auxquels Bank Of New York Mellon SA/NV (Belgique) a recours dans le cadre de la délégation des fonctions de garde, et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site www.rothschildandco.com/fr/wealth-management/rothschild-martin-maurel/informations-bancaires.

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès du Dépositaire.

Courtier principal : Néant

Commissaire aux comptes titulaire :

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Signataire : Olivier GALIENNE

Commercialisateur : Rothschild & Co Asset Management Europe.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que tous les commercialisateurs de la SICAV ne sont pas nécessairement conventionnés par la Société de Gestion, et que cette dernière n'est pas en mesure d'établir la liste exhaustive des commercialisateurs, cette liste étant amenée à évoluer en permanence.

Sous-déléataire comptable (par délégation de Rothschild & Co Asset Management Europe) :

CACEIS Fund Administration

1-3, Place Valhubert

75013 Paris

Conseillers : Néant

Administrateurs :



- **Pierre Lecce - Président du conseil d'administration – Directeur général**

Pierre Lecce Gérant de Rothschild & Co Asset Management Europe.

- **Vincent Rasclard – Administrateur – Directeur général délégué**

Vincent Rasclard occupe la fonction de Directeur marketing et communication au sein de Rothschild & Co Asset Management Europe

- **Charles-Henry Bladier – Administrateur**

Charles-Henry Bladier occupe la fonction de Banquier privé au sein de Rothschild Martin Maurel

- **Rothschild & Co Asset Management Europe – Administrateur**

Représentée par Pierre Baudard dûment habilité

III. Modalités de fonctionnement et de gestion



Compartiment n°1: R-co Valor Balanced

➤ Caractéristiques générales

Code ISIN :

Action C EUR : FR0013367265

Action D EUR : FR0013367273

Action F EUR : FR0013367281

Action P EUR : FR0013367299

Action PB EUR : FR0013367315

Action P USD : FR0013367331

Action P USD H : FR0013367349

Action R EUR : FR0013367356

Caractéristiques des actions :

Nature du droit attaché à la catégorie d'action : les droits des propriétaires sont exprimés en actions, chaque action correspondant à une fraction de l'actif du compartiment de la SICAV. Chaque actionnaire dispose d'un droit de propriété sur les actifs du compartiment de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Précisions des modalités de tenue du passif : la tenue du passif est assurée par Rothschild Martin Maurel. L'admission des actions est effectuée en Euroclear France.

Droits de vote : chaque actionnaire dispose des droits de vote attachés aux actions qu'il possède. Les Statuts de la SICAV en précisent les modalités d'exercice.

Forme des actions : au porteur

Décimalisation des actions : toutes les actions sont décimalisées en dix-millièmes.

Date de clôture : Dernier jour de bourse du mois de décembre.

Première clôture : 31 décembre 2018

Indications sur le régime fiscal :

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values, latentes ou constatées à l'occasion d'un rachat, partiel ou total, dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. Dans le doute, le souscripteur doit s'adresser à un conseiller professionnel. Le passage d'une catégorie d'action à une autre catégorie d'action est assimilé à une cession et toute plus-value est constatée à cette occasion.

➤ Dispositions particulières

Délégation de gestion financière : Néant

Objectif de gestion :

Le compartiment R-co Valor Balanced a pour objectif de gestion la recherche d'une croissance du capital, sur une durée de placement recommandée comprise entre 3 et 5 ans, en s'exposant aux marchés actions et taux avec un profil équilibré mettant en œuvre une allocation d'actifs discrétionnaire et une sélection de titres financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.

Indicateur de référence :

Le compartiment R-co Valor Balanced n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres en application de critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

En outre, compte tenu du fait que l'équipe de gestion privilégiera la classe d'actif action ou celle des produits de taux selon les circonstances de marché, la référence à un indicateur ne serait pas représentative.

Cet OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Stratégie d'investissement :



a. Description des stratégies utilisées :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le compartiment sera investi pour moitié de ses actifs dans la stratégie « Valor » de Rothschild & Co Asset Management Europe et pour l'autre moitié de ses actifs dans la stratégie « Euro Crédit » de Rothschild & Co Asset Management Europe, telles que décrites ci-dessous.

Description de la stratégie « Valor » :

La stratégie « Valor » a pour objectif la recherche de performance par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents repose sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.

Description de la stratégie « Euro Crédit » :

La stratégie « Euro Crédit » repose sur la recherche de sources de valeur ajoutée sur l'ensemble des leviers de la gestion des produits de taux. Les stratégies mise en place reposent sur le positionnement en termes de sensibilité sur la courbe des taux et l'allocation sur les différents émetteurs. Ces stratégies sont définies suivant une allocation géographique et sectorielle, la sélection des émetteurs et des émissions. Les décisions d'allocation sont prises en fonction de la compréhension des phénomènes macro-économiques, auxquelles s'ajoute une analyse fine des problématiques sectorielles et micro-économiques.

La mise en œuvre de ces 2 stratégies sera réalisée dans le respect de l'allocation stratégique globale suivante :

- Entre 0% et 55% en actions de toutes tailles de capitalisation, le gestionnaire s'efforçant néanmoins d'exposer le compartiment aux actions à hauteur de 50% maximum de son actif,
- Entre 45% et 100% en produits de taux,
- Entre 0 et 10% en parts et/ou actions d'OPC.

Sélection des sous-jacents :

- o **Pour la poche produit d'action les critères de sélection des titres sont les suivants :**

Le processus de gestion du compartiment combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macro-économique et financier.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:
 - o Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...)
 - o Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc)

- o **Pour la poche taux les quatre sources de valeur ajoutée suivantes sont utilisées pour la gestion:**

- 1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- 2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion du compartiment combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
 - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:
 - o Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - o Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,



- la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
 - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- 3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courtes et très longues seront préférées à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.
- 4) **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

o **Pour la poche OPCVM et FIA le critère de sélection des titres est le suivant :**

Les OPCVM et FIA seront sélectionnés selon une approche Top Down en fonction des classes d'actifs. Cette sélection sera principalement effectuée au sein de la gamme des OPC gérés au sein du groupe Rothschild & Co.

b. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) et de contrats financiers utilisés :

• **Actions** : 0-55% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le compartiment investira sur un ou plusieurs marchés des actions.

La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action (investissement et/ou exposition) est comprise entre 0 et 55% de l'actif du compartiment dans tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 10% maximum de petites capitalisations et 55% maximum d'actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents).

Néanmoins, le gestionnaire s'efforcera d'exposer le compartiment aux actions à hauteur de 50% maximum de son actif.

• **Titres de créance, instruments des marchés monétaires et obligataires (dont convertibles)**: 45-100% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le compartiment investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tel que notamment les titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016), les bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper) de toutes échéances, à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations de qualité équivalente à « investment grade », d'obligations convertibles (jusqu'à 15% maximum). Le compartiment peut également investir en obligations subordonnées jusqu'à 50% de son actif, dont 20% maximum en obligations contingentes convertibles.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, l'exposition aux dettes « High Yield » ne dépassera pas 15%. Les investissements dans des titres non notés (hors obligations convertibles) peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif du compartiment.

De même, l'exposition du compartiment aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 10% de son actif.

• **Parts ou actions d'OPCVM ou FIA** : 0-10% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le compartiment pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ;
- et/ou des parts ou actions de FIA de droit français ou européens ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier soit respectés.

NB : Le compartiment est susceptible de détenir des parts ou actions d'OPC gérés en direct ou par délégation ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.



- Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus:

	Actions	Produits de taux ou convertible	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	0% - 55%	45% - 100 %	0% - 10 %
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE, y compris les pays émergents	0% - 55 %	0% - 10 %	0% - 10 %
Investissement dans des petites capitalisations	0% - 10 %	Néant	0% - 10 %
Restrictions d'investissements imposées par la Société de Gestion	Néant	Néant	Néant

c. Instruments dérivés :

Le compartiment peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, taux, crédit et change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille et/ou à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures, options, swaps (TRS dans la limite de 10% de l'actif net du compartiment), change à terme et dérivés de crédit (Credit default swap).

Les stratégies optionnelles : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur les marchés actions, taux, indices et devises. Par exemple, s'il anticipe une forte hausse du marché, il pourra acheter des calls ; s'il pense que le marché augmentera doucement et que la volatilité implicite est élevée, il pourra vendre des puts. Au contraire, s'il anticipe une forte baisse du marché, il achètera des puts. Enfin, s'il pense que le marché ne peut plus monter, il vendra des calls. Le gérant pourra combiner ces différentes stratégies.

L'exposition globale du portefeuille au marché des actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 55 %. Néanmoins, le gestionnaire s'efforcera d'exposer le compartiment aux actions à hauteur de 50% maximum de son actif.

L'exposition globale au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

L'exposition globale au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 55 %.

L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de l'actif.

Dérivés de crédit :

L'allocation crédit est faite de manière discrétionnaire par le gérant.

Les dérivés de crédit utilisés sont les paniers de CDS et des CDS sur un seul émetteur.

Ces dérivés de crédit sont utilisés à des fins de couverture grâce à l'achat de protection :

- afin de limiter le risque de perte en capital sur certains émetteurs (présents en portefeuille)
- afin de bénéficier de la dégradation anticipée de la qualité de signature d'un émetteur ou d'un panier d'émetteurs non présent en portefeuille plus importante que celle d'une exposition présente dans le portefeuille.
- et à des fins d'exposition grâce à la vente de protection :
 - o au risque de crédit d'un émetteur
 - o au risque de crédit sur des paniers de CDS

L'usage des CDS pouvant intervenir dans le cadre de l'exposition au risque de crédit ou de la couverture du risque de crédit du portefeuille, l'utilisation d'indices pour parvenir à cette finalité pourrait engendrer des opérations qui, ligne à ligne, pourraient être assimilées à de l'arbitrage (couverture du risque de crédit global du portefeuille par des émetteurs, maisons mères, filiales ou autres entités non présentes en portefeuille).

Le pourcentage de l'actif du compartiment correspondant à l'utilisation des dérivés de crédit est compris entre 0% et 50%.

Total Return Swap : Le compartiment pourra notamment utiliser, dans la limite de 10% de son actif net, des Total Return Swaps (Swaps de performance). Ces instruments financiers à terme visent à échanger la performance d'un titre, d'un panier de titres ou d'un indice.

L'utilisation des dérivés servira principalement à :



- reconstituer de façon synthétique l'exposition du portefeuille au marché obligataire ;
 - Couvrir partiellement les actifs en portefeuille au risque de taux et de crédit.
- Le compartiment n'aura pas de titres de titrisation structurés en portefeuille.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un Total Return Swap : 10% de l'actif net.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un Total Return Swap : 5% de l'actif net.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPC, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice.

d. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion du compartiment, notamment dans le pilotage de son exposition au marché des actions, devises et taux, le gérant peut intervenir, à titre de couverture et/ou d'exposition, sur le marché des warrants, EMTN indexés ou structurés et bons de souscriptions et jusqu'à 15% maximum en obligations convertibles. Le compartiment peut également investir jusqu'à 20% en obligations contingentes convertibles et jusqu'à 50% en obligations callable et/ou putable.

L'exposition globale du portefeuille au marché des actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 55 %. Néanmoins, le gestionnaire s'efforcera d'exposer le compartiment aux actions à hauteur de 50% maximum de son actif.

L'exposition globale au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

L'exposition globale au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 55 %.

L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de l'actif.

e. Dépôt:

Le compartiment pourra avoir recours jusqu'à 15% de l'actif du compartiment à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du compartiment.

f. Emprunts d'espèces :

Le compartiment pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

g. Opération d'acquisition et cession temporaire de titres :

- Description générale des opérations :
 - Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Données générales pour chaque type d'opération :
 - Niveau d'utilisation envisagée :



Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif du compartiment. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

○ Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

• Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

○ Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de la SICAV du compartiment. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières du compartiment ».

○ Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de A. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

○ Risques : se reporter à la rubrique « risque lié à la gestion mise en œuvre » et plus particulièrement au « risque de contrepartie ».

Informations relatives aux garanties financières du compartiment :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où le compartiment recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le compartiment à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

L'investisseur s'expose principalement, au travers du compartiment, aux risques suivants :

1- Risque de perte en capital :

Il existe un risque de perte en capital, le compartiment n'intégrant aucune garantie en capital.

2- Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.



3- Risque de marchés :

L'investisseur est exposé au risque de marché : le compartiment peut être exposé jusqu'à 55% sur un ou plusieurs marchés actions, le gestionnaire s'efforçant néanmoins d'exposer le compartiment aux actions à hauteur de 50% maximum de son actif.

Le compartiment peut connaître un risque :

- o lié aux investissements et/ou expositions en actions,
- o lié aux investissements dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations,

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations (small&mid cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du compartiment.

4- Risque de crédit :

Risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du compartiment. Néanmoins, l'exposition sur les titres spéculatifs ne représentera pas plus de 15% du portefeuille, les titres non notés (hors obligations convertibles) ne représentant pas plus de 10% du compartiment.

5- Risque de taux :

Risque lié aux investissements dans des produits de taux (fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 8). Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

6- Risque de change :

Les actionnaires pourront être exposés à un risque de change de 55 % maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du compartiment. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

7- Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :

Les investissements envisagés dans le cadre du recours aux instruments dérivés dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner en cas de nécessité de vente des actifs, des moins-values significatives.

8- Risque de contrepartie :

Le compartiment peut avoir recours à opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré, incluant les contrats d'échange sur rendement global). Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le compartiment à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du compartiment. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au compartiment conformément à la réglementation en vigueur.

9- Risque lié aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leurs réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, le compartiment peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

10- Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers. Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. En contrepartie de cette prime de risque, le taux d'intérêt de ce type de dette est supérieur à celui des autres créances. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.



11- Risque lié à l'exposition aux pays hors OCDE : à hauteur de 65% maximum ; les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.

12- Risques liés à la gestion des garanties :

La gestion des garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des instruments financiers à terme de gré à gré (y compris les contrats d'échange sur rendement global) peut comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

13- Risque juridique :

Le recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme (y compris des contrats d'échange sur rendement global (TRS)) peut entraîner un risque juridique lié notamment à l'exécution des contrats.

Garantie ou protection : néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs

Profil type :

Le compartiment s'adresse à des investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement en direct, dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions par le biais de la mise en œuvre des stratégies Valor et Euro Credit de Rothschild & Co Asset Management Europe.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, de ses besoins actuels et sur la durée des placements recommandées mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : entre 3 et 5 ans.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus ;
- 2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées, et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre en fonction des modalités décrites ci-dessous.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

- Actions C EUR, F EUR, P EUR, P USD, P USD H et R EUR : actions de capitalisation.
- Actions D EUR et PB EUR : actions de distribution.

Pour les actions de capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.



Pour les actions de distribution : distribution intégrale du résultat net tel que défini au 1) ci-dessus. Concernant les plus ou moins-values définies au 2) ci-dessus, capitalisation (totale ou partielle), et/ou distribution (totale ou partielle) et/ou report (total ou partiel) sur décision de l'Assemblée Générale Annuelle.

Fréquence de distribution :

- C EUR, F EUR, P EUR, P USD, P USD H et R EUR : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- D EUR, et PB EUR : Annuelle sur décision de l'Assemblée Générale Annuelle avec possibilité d'acompte sur décision du Conseil d'Administration.

Caractéristiques des actions :

Libellé des actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Valeur initiale de l'action	Souscription initiale minimale*
C EUR	FR0013367265	Tous souscripteurs	Capitalisation	EURO	100 €	2 500 Euros
D EUR	FR0013367273	Tous souscripteurs	Distribution	EURO	100 €	2 500 Euros
F EUR	FR0013367281	Tous souscripteurs	Capitalisation	EURO	100 €	1 action
P EUR	FR0013367299	Cf. ci-après**	Capitalisation	EURO	1 000 €	5 000 Euros ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels
PB EUR	FR0013367315	Cf. ci-après**	Distribution	EURO	1 000 €	5 000 Euros ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels
P USD	FR0013367331	Cf. ci-après**	Capitalisation	USD	1 000 USD	5 000 US dollars ou 500 000 US dollars pour les investisseurs institutionnels
P USD H	FR0013367349	Cf. ci-après**	Capitalisation	USD***	1 000 USD	5 000 US dollars ou 500 000 US dollars pour les investisseurs institutionnels
R EUR	FR0013367356	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux réseaux de commercialisation étrangers	Capitalisation	EURO	10 €	100 euros

* La Société de Gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

** La souscription de ces actions est réservée :

1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),



ou

- o fournissant un service de
 - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
 - gestion individuelle de portefeuille sous mandat

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 euros pour les actions P EUR et PB EUR, et de 500 000 US dollars pour les actions P USD et P USD H.

*** Ces actions sont systématiquement couvertes contre le risque de change de la devise de référence du compartiment.

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en action ou en décimale d'action, le cas échéant.

Le compartiment dispose de huit catégories d'actions. Ces huit catégories diffèrent notamment du point de vue de leurs régimes d'affectation des sommes distribuables, de leur devise de libellé, de leurs frais de gestion et commissions de souscription/rachat, de leur valeur nominale, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Par ailleurs, pour chaque catégorie d'actions, la Société de Gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.

Modalités de souscription et de rachat :

Les demandes de souscription et rachat sont reçues et centralisées chaque jour à seize heures (J-1) auprès de Rothschild Martin Maurel et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant (J). Les règlements afférents aux souscriptions et aux rachats interviennent deux jours ouvrés après la date d'exécution (J+2).

Tout actionnaire peut demander la conversion d'actions d'un compartiment ou d'une classe d'actions en un autre compartiment ou en une autre classe d'actions. Un actionnaire formulant une telle demande doit se conformer aux conditions de rachats et de souscription relatives à la qualité des investisseurs, et aux seuils d'investissement minimaux applicables à chacun des compartiments et/ou classes d'actions concernés.

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 16h des ordres de souscription	Centralisation avant 16h des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

Réception des souscriptions et des rachats : Rothschild Martin Maurel - 29, avenue de Messine - 75008 PARIS

Détermination de la valeur liquidative :

Le calcul de la valeur liquidative est quotidien (J), à l'exception des jours fériés en France (calendrier officiel Euronext), même si la bourse de référence est ouverte ; dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré précédent.

➤ **Frais et commissions :**

- **Les commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, distributeur etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Actions C EUR, D EUR, F EUR, P EUR, PB EUR, P USD et P USD H : 2,50 % taux maximum Actions R EUR : Néant
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Néant



Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Néant

En cas de rachat suivi de souscription, le même jour, sur la même catégorie d'action et pour un même montant sur la base de la même valeur liquidative, il ne sera prélevé aucune commission de souscription et/ou de rachat.

- **Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'Informations Clé pour l'Investisseur.

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Actions C EUR et D EUR : 1,30 % TTC taux maximum Actions F EUR : 1,65 % TTC taux maximum Actions P EUR, PB EUR, P USD et P USD H : 0,80 % TTC taux maximum Actions R EUR : 2,15%% TTC taux maximum
2	Frais administratifs externes à la Société de Gestion		
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement Dépositaire : entre 0% et 50% Société de Gestion : entre 50% et 100%	Prélèvement sur chaque transaction	0.44% sur les actions françaises et étrangères 0.03% sur les obligations françaises et étrangères 100€ pour toute autre transaction
5	Commission de surperformance annuelle	Actif net	Néant.

Les opérations de prêt ou emprunt de titres sont rémunérées prorata temporis selon un taux fixe ou variable qui dépend des conditions de marché.

**Acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Le compartiment a pour prestataire dans le cadre des opérations de cessions temporaire de titres un ou plusieurs établissements de crédit dont le siège est situé dans un Etat de l'Union européenne. Les prestataires agiront de manière indépendante du compartiment et seront systématiquement contreparties des opérations sur le marché. Ces prestataires pourront appartenir au groupe Rothschild & Co ou une entité de son groupe d'appartenance (ci-après « l'Entité »), ainsi la réalisation de ces opérations par l'Entité pourront générer un potentiel conflit d'intérêt.

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par le compartiment. Ces opérations engendrent des couts qui sont supportés par le compartiment, la facturation par l'Entité ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de la SICAV.

Procédure de choix des intermédiaires financiers

Chaque année les intermédiaires financiers sont sélectionnés par l'ensemble des gérants de la Société de Gestion sur la base d'une série de critères de qualité de service (qualité de la recherche, qualité des conseils boursiers, qualité de l'exécution, du traitement administratif des ordres en front office...). Une liste limitative est établie puis soumise à la Direction de la Conformité qui la valide sur le plan du risque de contrepartie.



Compartiment n°2: MARTIN MAUREL PIERRE CAPITALISATION

➤ Caractéristiques générales

Code ISIN :

Action I2 : FR0011885789
Action D : FR0007474028
Action I : FR0010680553
Action ID : FR0011361062
Action C : FR0007477890
Action F : FR0011885797
Action S : FR0010680546
Action CL : FR0013293909
Action P : FR0013293925

Caractéristiques des actions :

Nature du droit attaché à la catégorie d'action : les droits des propriétaires sont exprimés en actions, chaque action correspondant à une fraction de l'actif de la SICAV. Chaque actionnaire dispose d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Précisions des modalités de tenue du passif : la tenue du passif est assurée par Rothschild Martin Maurel. L'admission des actions est effectuée en Euroclear France.

Droits de vote : chaque actionnaire dispose des droits de vote attachés aux actions qu'il possède. Les Statuts de la SICAV en précisent les modalités d'exercice.

Forme des actions : au porteur

Décimalisation des actions : toutes les actions sont décimalisées en dix-millièmes.

Date de clôture : Dernier jour de bourse du mois de décembre.

Première clôture : 31 décembre 2018

Indications sur le régime fiscal :

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values, latentes ou constatées à l'occasion d'un rachat, partiel ou total, dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. Dans le doute, le souscripteur doit s'adresser à un conseiller professionnel. Le passage d'une catégorie d'action à une autre catégorie d'action est assimilé à une cession et toute plus-value est constatée à cette occasion.

➤ Dispositions particulières

Classification : Actions de pays de la zone euro

Délégation de gestion financière : Néant

Objectif de gestion : le compartiment Martin Maurel Pierre Capitalisation a pour objectif de gestion de réaliser, en investissant en actions de sociétés françaises du secteur immobilier et de foncières européennes, dans un horizon de placement égal ou supérieur à 5 ans, une performance, nette de frais, en ligne avec celle de son indice de référence doublée d'une volatilité inférieure à la moyenne des fonds spécialisés sur ce secteur.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice immobilier IEIF Eurozone coupons nets réinvestis (Institut d'Épargne Immobilière et Foncière) leader de l'analyse et de l'information sur les marchés immobiliers. L'IEIF est reconnu pour la transparence de ses méthodologies ainsi que pour la neutralité et la rigueur de ses études. L'indice est administré par l'IEIF Indices et est disponible sur le site www.ieif-indices.com.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Cet indicateur ne constitue qu'une référence et la gestion ne privilégie pas forcément un niveau de corrélation précis avec ce dernier même si le profil de l'indice reste un élément de comparaison a posteriori.



Stratégie d'investissement :

a. Description des stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement repose sur l'identification des tendances longues qui forment les cycles immobiliers.

Cette exigence prospective est sous-tendue par une analyse conjoncturelle qui agrège les différents indicateurs avancés du marché et permet de sélectionner les véhicules les plus appropriés.

Le compartiment peut investir entre 80 et 100% de son actif en actions. Ces actions sont, au moins à 80%, des actions françaises et des pays de la zone euro.

Pour 20% au maximum de l'actif, l'exposition peut porter sur des produits de taux.

L'exposition au risque de change, hors zone euro ne peut excéder 10% de l'actif.

Les critères d'investissement reposent sur des indicateurs de croissance du patrimoine, de performance de l'exploitation, de multiples de valorisation et de la couverture de risque de hausse des taux.

b. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) et de contrats financiers utilisés :

- **Actions :** 80-100% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le compartiment investira sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un des pays de la zone euro dont le marché français.

Le risque de change en devises étrangères ne peut excéder 10% de l'actif pour un investisseur appartenant à la zone euro (il peut s'agir, par exemple, de titres de sociétés hors zone euro, à la suite d'une Offre Publique d'Echange initiée par lesdites sociétés).

En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le compartiment sera investi sur un ou plusieurs marchés des actions de toutes tailles de capitalisation boursière (dont 60% maximum de l'actif net en petites capitalisations) émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro.

- **Titres de créance, instruments des marchés monétaires et obligataires et convertibles:** 0-20% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le compartiment investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tels que notamment les titres négociables à court terme (y compris les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016), et les Euro Commercial Papers), émis en euro, de toutes échéances, à taux fixe, variable ou révisable, des titres participatifs, des obligations convertibles, des obligations indexées, de toutes qualités de signature ou non notées (la quote-part maximale d'obligations High Yield et/ou non notées étant de 10%)

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

- **Parts ou actions d'OPCVM ou FIA :** 0-10% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le compartiment pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ;
- et/ou des parts ou actions de FIA de droit français ou européens ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier soit respectés.

NB : Le compartiment est susceptible de détenir des parts ou actions d'OPC gérés en direct ou par délégation ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus:**

	Actions	Produits de taux ou convertible	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	80-100 %	0-20 %	0-10 %
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE	0-10%	Néant	0-10 %



Investissement dans des petites capitalisations	0-60%	Néant	Néant
Restrictions d'investissements imposées par la Société de Gestion	Néant	Néant	Néant

c. Instruments dérivés :

Le compartiment peut intervenir dans la limite d'une fois l'actif sur les marchés réglementés des pays de la zone euro, en vue de réaliser l'objectif de gestion. Pour ce faire, le compartiment pourra intervenir à titre d'exposition et/ou de couverture au risque action.

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures et options sur actions ou indices.

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif du compartiment.

d. Titres intégrant des dérivés :

L'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 20% de l'actif net (bons de souscriptions, warrants, obligations convertibles) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché des actions et des taux.

L'exposition globale du portefeuille au marché des actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100 %. L'exposition globale du portefeuille au marché de taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 20 %.

Le compartiment n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles.

e. Dépôt: Néant

f. Emprunts d'espèces : Le compartiment pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

g. Opération d'acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

L'investisseur s'expose principalement, au travers du compartiment, aux risques suivants :

1- Risque de perte en capital :

Il existe un risque de perte en capital, le compartiment n'intégrant aucune garantie en capital.

2- Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

3- Risque de marchés:

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, le compartiment pouvant être exposé jusqu'à 100% sur un ou plusieurs marchés actions.

Le compartiment peut connaître un risque :

- o lié aux investissements et/ou expositions en actions,
- o lié aux investissements dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations,

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations (small&mid cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.

- o **de liquidité, lié aux investissements dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations.**

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du compartiment.



4- Risque sectoriel :

Le compartiment investissant dans un secteur spécialisé, peut être soumis à un risque (et une volatilité) plus importants que dans le cas d'investissement faits dans une fourchette plus large de titres couvrant plusieurs secteurs.

5- Risque de crédit :

Risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du compartiment. Néanmoins, l'exposition sur les titres spéculatifs et/ou les titres non notés ne représentera pas plus de 10% du portefeuille.

6- Risque de taux :

Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

7- Risque de change :

Le porteur pourra être exposé à un risque de change de 10 % maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du compartiment. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

8- Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :

Les investissements envisagés dans le cadre du recours aux instruments dérivés dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner en cas de nécessité de vente des actifs, des moins-values significatives.

Garantie ou protection : néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs

Profil type :

Le compartiment s'adresse à des investisseurs qui souhaitent s'exposer principalement aux marchés actions de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, de ses besoins actuels et sur la durée des placements recommandées mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure ou égale à 5 ans.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus ;
- 2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées, et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre en fonction des modalités décrites ci-dessous.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.



- Actions C, I, I2, F, CL et P : actions de capitalisation
- Actions D, ID, S : actions de distribution

Pour les actions de capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour les actions de distribution : distribution intégrale du résultat net tel que défini au 1) ci-dessus. Concernant les plus ou moins-values définies au 2) ci-dessus, capitalisation (totale ou partielle), et/ou distribution (totale ou partielle) et/ou report (total ou partiel) sur décision de l'Assemblée Générale Annuelle.

Fréquence de distribution :

- C, I, I2, F, CL et P : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- D, ID et S: Annuelle sur décision de l'Assemblée Générale Annuelle avec possibilité d'acompte sur décision du Conseil d'Administration.

Caractéristiques des actions :

Libellé des actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Valeur initiale de l'action	Souscription initiale minimale*
D	FR0007474028	Tous souscripteurs	Distribution	euro	152,45 €	5 actions
C	FR0007457890	Tous souscripteurs	Capitalisation	euro	152,45 €	5 actions
I	FR0010680553	Institutionnels	Capitalisation	euro	100 000 €	1 000 000 €
ID	FR0011361062	Institutionnels	Distribution	euro	100 000 €	1 000 000 €
S	FR0010680546	Action de partage qui s'adresse aux investisseurs de toute nature souhaitant verser une partie des revenus distribuables du compartiment à un organisme d'utilité publique. Les revenus distribuables des actions S sont pour moitié reversés annuellement au profit de la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation reconnue d'utilité publique), et pour moitié distribués aux porteurs d'actions.	Distribution	euro	1 000,00 €	1 action
I2	FR0011885789	Tous souscripteurs	Capitalisation	euro	100 €	1 action
F	FR0011885797	Tous souscripteurs	Capitalisation	euro	100 €	1 action
CL	FR0013293909	Cf. ci-après**	Capitalisation	euro	VL d'origine :	1 action



					égale à la VL de l'action C au jour de la création de l'action CL	ou 500 000 € pour les investisseurs institutionnels
P	FR0013293925	Cf. ci-après**	Capitalisation	euro	100 €	1 action ou 500 000 € pour les investisseurs institutionnels

* La Société de Gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

** La souscription de ces actions est réservée :

1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- o soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou

- o fournissant un service de
 - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
 - gestion individuelle de portefeuille sous mandat

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 euros.

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en action ou en décimale d'action, le cas échéant.

Le compartiment dispose de neuf catégories d'actions. Ces neuf catégories diffèrent notamment du point de vue de leurs régimes d'affectation des sommes distribuables, de leur devise de libellé, de leurs frais de gestion et commissions de souscription/rachat, de leur valeur nominale, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Par ailleurs, pour chaque catégorie d'actions, la Société de Gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.

Modalités de souscription et de rachat :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à douze (12) heures auprès de Rothschild Martin Maurel et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Toutefois, si l'heure de clôture officielle de la Bourse de Paris est exceptionnellement avancée, alors l'heure de centralisation des ordres de souscriptions et de rachat sera avancée à 11 heures au lieu et place de 12 heures.

Les règlements afférents aux souscriptions et aux rachats interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

Tout actionnaire peut demander la conversion d'actions d'un compartiment ou d'une classe d'actions en un autre compartiment ou en une autre classe d'actions. Un actionnaire formulant une telle demande doit se conformer aux conditions de rachats et de souscription relatives à la qualité des investisseurs, et aux seuils d'investissement minimaux applicables à chacun des compartiments et/ou classes d'actions concernés.

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 12h des ordres de souscription	Centralisation avant 12h des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

Réception des souscriptions et des rachats : Rothschild Martin Maurel - 29, avenue de Messine - 75008 PARIS

Détermination de la valeur liquidative :

Le calcul de la valeur liquidative est quotidien (J), à l'exception des jours fériés en France (calendrier officiel Euronext), même si la bourse de référence est ouverte ; dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré précédent.



➤ **Frais et commissions :**

• **Les commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, distributeur etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachat	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Actions C, CL, D, P, I, ID, et S : 4,00 % taux maximum Actions I2 : 5,00 % taux maximum Actions F : 2,50 % taux maximum Les souscriptions réalisées par apport de titres sont exonérées de droits d'entrée
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Néant

En cas de rachat suivi de souscription, le même jour, sur la même catégorie d'action et pour un même montant sur la base de la même valeur liquidative, il ne sera prélevé aucune commission de souscription et/ou de rachat.

• **Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'Informations Clé pour l'Investisseur.

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Actions D, C et S : 1,50 % TTC taux maximum Actions I2, I et ID : 0,75% TTC taux maximum Action F : 2,10 % TTC taux maximum Action CL : 1,25% TTC taux



2	Frais administratifs externes à la Société de Gestion		maximum Action P : 0,95% TTC taux maximum La Société de Gestion reversera annuellement au profit de la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation reconnue d'utilité publique), 50% des frais de gestion qu'elle percevra sur les encours de l'action S
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement Dépositaire : entre 0% et 50% Société de Gestion : entre 50% et 100%	Prélèvement sur chaque transaction	0,50% TTC
5	Commission de surperformance annuelle	Actif net	Actions D, C et P : 15% de la surperformance du compartiment par rapport à la performance de son indicateur de référence, l'indice IEIF Eurozone coupons nets réinvestis. Actions CL, I, I2, ID, F et S : Néant.

Commission de surperformance :

A compter du 1er janvier 2018, la commission de surperformance est calculée avec un système de High Water Mark avec un historique maximum de trois ans en comparant l'évolution de l'actif du compartiment (coupon réinvesti et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un Fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif du compartiment lors (i) de la clôture de l'exercice précédent si des frais de surperformance ont été prélevés sur cette clôture, ou à défaut (ii) de la clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les trois derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices, ou à défaut (iii) de la clôture de l'exercice du troisième exercice précédent si aucun frais de surperformance n'ont été prélevés sur les deux derniers exercices.

- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le compartiment.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif du compartiment (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du Fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus alors une commission de surperformance, égale à 15% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif du compartiment et le Fonds de référence, est prélevée.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif du compartiment inférieur à l'actif du Fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats d'actions durant l'exercice seront versées à la Société de Gestion.

Les opérations de prêt ou emprunt de titres sont rémunérées prorata temporis selon un taux fixe ou variable qui dépend des conditions de marché.

Procédure de choix des intermédiaires financiers

Chaque année les intermédiaires financiers sont sélectionnés par l'ensemble des gérants de la Société de Gestion sur la base d'une série de critères de qualité de service (qualité de la recherche, qualité des conseils boursiers, qualité de l'exécution, du traitement administratif des ordres en front office...). Une liste limitative est établie puis soumise à la Direction de la Conformité qui la valide sur le plan du risque de contrepartie.



Compartiment n°3 : R-co MINES D'OR

➤ Caractéristiques générales

Code ISIN :

Action C : FR0007001581

Caractéristiques des actions :

Nature du droit attaché aux catégories d'actions : Les droits des propriétaires sont exprimés en actions, chaque action correspondant à une fraction de l'actif de la SICAV. Chaque actionnaire dispose d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Précisions des modalités de tenue du passif : la tenue du passif est assurée par Rothschild Martin Maurel. L'admission des actions est assurée en Euroclear France.

Droits de vote : chaque actionnaire dispose des droits de vote attachés aux actions qu'il possède. Les Statuts de la SICAV en précisent les modalités d'exercice.

Forme des actions : au porteur

Décimalisation : Les actions du compartiment ne sont pas décimalisées, celles-ci pourront être décimalisées sur décision du conseil d'administration de la SICAV.

L'action est libellée en euro.

Date de clôture :

Dernier jour de bourse du mois de décembre

Première clôture : 31 décembre 2018

Indications sur le régime fiscal :

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values, latentes ou constatées à l'occasion d'un rachat, partiel ou total, dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. Dans le doute, le souscripteur doit s'adresser à un conseiller professionnel. Le passage d'une catégorie d'action à une autre catégorie d'action est assimilé à une cession et toute plus-value constatée à cette occasion

➤ Dispositions particulières

Classification : Actions internationales

Délégation de gestion financière : Néant

Objectif de gestion : le compartiment R-co MINES D'OR a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée égale ou supérieure à 5 ans, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence (FT MINES D'OR converti en euros et dividendes réinvestis), en étant investi et/ou exposé au moins à 60% de son actif sur les marchés des actions de sociétés liées au secteur des métaux rares et précieux.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le FT MINES D'OR (converti en euros et dividendes réinvestis).

Le FT MINES D'OR est un indice calculé par Financial Times Limited, pondéré par la capitalisation boursière des 32 plus importants groupes aurifères mondiaux. La devise de cotation est l'USD. Cet indicateur est administré par le FTSE MTS et est disponible sur le site www.ft.com

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA

Stratégies d'investissement :

a. Description des stratégies utilisées

L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de R-co MINES D'OR est investi et/ou exposé à hauteur de 60% au moins en actions, actions à dividende prioritaire (« preferred »), American Depositary Receipt (ADR), European



Depository Receipt (EDR) de sociétés liées au secteur des métaux rares et précieux. Le portefeuille de R-co MINES D'OR peut être investi sur toutes zones géographiques.

Pour le solde, le compartiment pourra être investi dans des produits de taux et des OPC ou fonds d'investissement.

Le compartiment, mettant en œuvre une gestion discrétionnaire, est investi de la façon suivante :

- entre 60 et 100% de l'actif du compartiment sur un ou plusieurs marchés des actions de toutes tailles de capitalisation boursière, émises dans un ou plusieurs pays de toutes régions par des sociétés liées au secteur des métaux précieux et rares.
- entre 0 et 40% de l'actif en produits de taux ou convertibles émis par des états ou des émetteurs privés et de qualité « Investment Grade » ou non. Les produits de taux à caractère spéculatif à haut rendement ne représentent pas plus de 10% de l'actif. Ces investissements en produits de taux visent à gérer la trésorerie du compartiment en attente d'opportunité d'investissement sur les actions.
- entre 0 et 10% de parts ou actions d'OPC, notamment spécialisés dans le secteur des métaux précieux.

Le compartiment peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, d'indices (de taux, d'actions), devises, change à terme, marché des futures et options sur actions ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose aux marchés de taux, d'actions, de change et à des indices (de taux, d'actions). L'exposition consolidée du portefeuille au marché actions, y compris l'exposition hors-bilan éventuelle, ne dépassera pas 110 %.

Le compartiment pourra être exposé aux pays hors OCDE, y compris émergents, jusqu'à 100% de son actif.

Par ailleurs, le porteur pourra être exposé à un risque de change jusqu'à 100% de l'actif du compartiment.

Critères de sélection des titres :

Le compartiment vise la sélection des grands noms de l'industrie aurifère, les sociétés d'exploitation qui ont l'assurance de produire du métal à coûts compétitifs et une régularité de la marge brute d'autofinancement selon l'analyse de la Société de Gestion. Compte tenu de la restructuration du secteur, l'univers de gestion s'est élargi aux affaires de taille moyenne, offrant des projets de développement cohérents, avec un potentiel fort, dans des pays à perspectives politiques jugées plutôt sûres par la Société de Gestion.

Le choix des sociétés par la Société de Gestion tient aussi largement compte de la qualité des équipes de directions et des géologues. Une prime est systématiquement accordée aux projets avec des plans de financement bien construits.

b. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du compartiment sont :

- **Actions** : 60-100% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le portefeuille du compartiment est constitué d'actions, d'actions à dividende prioritaire (« preferred »), American Depository Receipt (ADR) et European Depository Receipt (EDR) de sociétés liées au secteur des métaux rares et précieux. Ces sociétés intéressées par l'extraction ou la transformation de minerais sont sélectionnées sur les places étrangères, notamment l'Amérique du Nord, l'Australie et l'Afrique du Sud. Le portefeuille repose principalement sur les grandes exploitations minières internationales.

En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action est comprise entre 60 et 100% de l'actif du compartiment sur un ou plusieurs marchés des actions de sociétés liées au secteur des métaux rares et précieux et de toutes tailles de capitalisation boursière, émises dans un ou plusieurs pays de toutes régions et notamment dans les régions Amérique du Nord, Australie et Afrique du Sud.

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligataire** : 0-40% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le compartiment investira dans des produits de taux ou convertibles, des titres de créances négociables, tels que notamment les titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016) et Euro Commercial Paper. Les investissements seront réalisés en titres classés « Investment Grade » ou non. Les produits de taux à caractère spéculatif à haut rendement ne représenteront pas plus de 10 % de l'actif. Ces investissements en produits de taux correspondent à un objectif principal de gestion de trésorerie et secondaire de diversification grâce aux investissements en obligations convertibles. La répartition dette privé/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.



- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement** : 0-10% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le compartiment pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ;
- des parts ou actions de FIA de droit français ou européens ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés par l'article R214-13 du Code monétaire et financier soient respectés.

N.B. : Le compartiment pourra notamment employer son actif dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés par le groupe Rothschild & Co.

Ces investissements ont pour objectif principal le placement des liquidités et l'exposition du portefeuille sur les OPC spécialisés dans le secteur des métaux rares et précieux.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus:**

	Actions	Produits de taux ou convertibles	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	60-100 %	0-40 %	0-10 %
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE	0-100 %	0-40 %	0-10 %
Restrictions d'investissements imposées par la Société de Gestion	Néant	Néant	Néant

c. Instruments dérivés :

Le compartiment peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque d'actions, de taux et de change, à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché d'actions. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose aux marchés de taux, de change, d'actions et à des indices (de taux, d'actions). L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110 %.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché de taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. L'actionnaire pourra être exposé à un risque de change jusqu'à 100% maximum de l'actif du compartiment. Il est précisé que le compartiment n'aura pas recours aux Total Return Swap (TRS).

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices (de taux, d'actions) et de devises, de change à terme, marché des futures et options sur actions ou indices (de taux, d'actions).

d. Titres intégrant des dérivés :

L'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 40% de l'actif net (bons de souscriptions, EMTN structurés, warrants, obligations convertibles, obligations contingentes convertibles, obligations *callable* ou *puttable*) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché action et taux.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 110 %.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition consolidée du portefeuille au risque de change, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100 %.

e. Dépôts :



Le compartiment pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du compartiment.

f. Emprunts d'espèces :

Le compartiment pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

g. Opérations d'acquisitions et cessions de titres :

✓ Description générale des opérations :

▪ Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code monétaire et financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

▪ Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

✓ Données générales pour chaque type d'opération :

▪ Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif du compartiment. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

▪ Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

✓ Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

▪ Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières du compartiment ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de la SICAV. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières du compartiment ».

▪ Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de A. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

▪ Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

Informations relatives aux garanties financières du compartiment :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres (telsque notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où le compartiment recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le compartiment à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.



Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

h. Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur s'expose principalement, au travers du compartiment, aux risques suivants :

1- Risque de perte en capital :

Il existe un risque de perte en capital, le compartiment n'intégrant aucune garantie en capital.

2- Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

3- Risque de marchés :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, le compartiment étant en permanence exposé à plus de 60% sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de toutes régions, et notamment dans les zones Amérique du Nord, Australie et Afrique du Sud.

Le compartiment peut connaître un risque :

- a. lié aux investissements et/ou expositions en actions,
- b. lié aux investissements dans des sociétés de petites capitalisations,
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.
- c. lié aux investissements directs sur les marchés hors OCDE,
L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le compartiment interviendra (marchés hors OCDE) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales
- d. de liquidité, lié aux investissements dans des sociétés de petites capitalisations.

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du compartiment.

4- Risque de change :

Le porteur pourra être exposé à un risque de change de 100 % maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du compartiment. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du compartiment.

5- Risque de taux :

Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser. Cet investissement est limité à 40% de l'actif.

6- Risque de crédit :

Risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du compartiment.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield » (limités à 10% de l'actif net) présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du compartiment.

7- Risque de contrepartie :



Le compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le compartiment à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du compartiment. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au compartiment conformément à la réglementation en vigueur.

8- Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leurs réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, le compartiment peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Garantie ou protection : Néant

Le compartiment est régi par les lois et règlements applicables aux organismes de placement collectifs.

Les principaux droits et obligations des porteurs sont indiqués dans la documentation réglementaire du compartiment.

Tout litige lié à l'investissement dans le compartiment est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs

Profil type :

Le compartiment s'adresse à des investisseurs qui souhaitent s'exposer principalement aux marchés des actions de sociétés liées au secteur des métaux rares et précieux de toutes régions, et notamment des régions Amérique du Nord, Australie et Afrique du Sud.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, de ses besoins actuels et sur la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée des placements recommandée : supérieure ou égale à 5 ans.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus ;
2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre en fonction des modalités décrites ci-dessous.

- Le compartiment capitalise.



Caractéristiques des actions :

Libellé des actions	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur initiale de l'action	Souscription initiale minimale
C	FR0007001581	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	152,44 €	1 action

Modalités de souscriptions et de rachats :

Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées auprès de Rothschild Martin Maurel chaque jour à onze (11) heures, et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les règlements afférents aux souscriptions et aux rachats interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2). Toutefois, si l'heure de clôture officielle de la Bourse de Paris est exceptionnellement avancée, alors l'heure de centralisation des ordres de souscriptions et de rachat sera avancée à 10 heures au lieu et place de 11 heures.

Montant de souscription initiale : 1 action

VL d'origine : 152,44 Euros

Tout actionnaire peut demander la conversion d'actions d'un compartiment ou d'une classe d'actions en un autre compartiment ou en une autre classe d'actions. Un actionnaire formulant une telle demande doit se conformer aux conditions de rachats et de souscription relatives à la qualité des investisseurs, et aux seuils d'investissement minimaux applicables à chacun des compartiments et/ou classes d'actions concernés.

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 11h des ordres de souscription	Centralisation avant 11h des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

Réception des souscriptions et des rachats : Rothschild Martin Maurel - 29, avenue de Messine - 75008 PARIS

Détermination de la valeur liquidative :

Le calcul de la valeur liquidative est quotidien (J), à l'exception des jours fériés en France (calendrier officiel Euronext), même si la bourse de référence est ouverte ; dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré précédent.

➤ Frais et commissions

• **Les commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, distributeur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	1% maximum
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquis au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	1% maximum



Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
--	---------------------------------------	-------

En cas de rachat suivi de souscription, le même jour, sur la même catégorie d'action et pour un même montant sur la base de la même valeur liquidative, il ne sera prélevé aucune commission de souscription et/ou de rachat.

- **Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au rapport annuel du compartiment :

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Action C: 2,39 % maximum
2	Frais administratifs externes à la Société de Gestion		
3	<u>Frais indirects maximum :</u> - <u>frais de gestion</u> - <u>commissions :</u> - souscription : - rachat :	Actif net	Non applicable
4	<u>Prestataires percevant des commissions de mouvements :</u> Dépositaire : entre 0% et 50% Société de Gestion : entre 50% et 100%	Prélèvement sur chaque transaction	0,18% sur obligations françaises et étrangères 0,84% sur actions françaises 1,05% sur actions étrangères 2% de la prime sur options sur actions et indices actions
5	Commission de surperformance	Actif net	20% de la performance annuelle nette de frais positive du compartiment supérieure à la performance de l'indicateur de référence (FT MINES D'OR converti en euros et dividendes réinvestis) (voir modalités de calcul ci-dessous)

Commission de surperformance :



La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du compartiment. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un FCP fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence du compartiment et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment.

Les frais de gestion variables sont calculés par la Société de Gestion à chaque valeur liquidative. Ils ne sont provisionnés qu'à la double condition (i) que la performance du compartiment soit supérieure à celle de l'indicateur de référence, et (ii) que la performance du compartiment soit positive depuis le début de l'exercice. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice.

En cas de sous-performance une reprise de provision est effectuée dans la limite du solde en compte. Hormis les cas de rachats, cette provision de frais de gestion variables est définitivement acquise à la Société de Gestion à la fin de chaque exercice.

En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variables sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

Il n'y a aucune rémunération acquise au Dépositaire ou à la Société de Gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Par ailleurs, la Société de Gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le compartiment a pour prestataire dans le cadre des opérations de cessions temporaire de titres un ou plusieurs établissements de crédit dont le siège est situé dans un Etat de l'Union européenne. Les prestataires agiront de manière indépendante de la SICAV et seront systématiquement contreparties des opérations sur le marché. Ces prestataires pourront appartenir au groupe Rothschild & Co ou une entité de son groupe d'appartenance (ci-après « l'Entité »), ainsi la réalisation de ces opérations par l'Entité pourront générer un potentiel conflit d'intérêt.

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par la SICAV. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par la SICAV, la facturation par l'Entité ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de la SICAV.

Procédure de choix des intermédiaires financiers :

Rothschild & Co Asset Management Europe prend un soin méticuleux à choisir ses intermédiaires. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et le traitement des ordres. C'est donc à l'issue d'un processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, que nous choisissons ceux que nous considérons comme étant les meilleurs.



Compartiment n°4: MARTIN MAUREL SENIOR PLUS

➤ Caractéristiques générales

Code ISIN :

Action I : FR0010906305

Action C : FR0010909531

Action CL : FR0013293933

Caractéristiques des actions :

Nature du droit attaché à la catégorie d'action : les droits des propriétaires sont exprimés en actions, chaque action correspondant à une fraction de l'actif de la SICAV. Chaque actionnaire dispose d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Précision des modalités de tenue du passif : la tenue du passif est assurée par Rothschild Martin Maurel. L'admission des actions est effectuée en Euroclear France.

Droits de vote : chaque actionnaire dispose des droits de vote attachés aux actions qu'il possède. Les Statuts de la SICAV en précisent les modalités d'exercice.

Forme des actions : au porteur

Décimalisation des actions : toutes les actions sont décimalisées en dix-millièmes.

Date de clôture : Dernier jour de bourse du mois de décembre.

Première clôture : 31 décembre 2018

Indications sur le régime fiscal :

Ce compartiment est éligible au PEA. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values, latentes ou constatées à l'occasion d'un rachat, partiel ou total, dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. Dans le doute, le souscripteur doit s'adresser à un conseiller professionnel. Le passage d'une catégorie d'action à une autre catégorie d'action est assimilé à une cession et toute plus-value constatée à cette occasion

➤ Dispositions particulières

Classification : Actions des pays de l'Union Européenne.

Délégation de gestion financière : Néant

Objectif de gestion : Le compartiment Martin Maurel Senior Plus a pour objectif de gestion de surperformer, sur une période égale ou supérieure à 5 ans, l'indice Dow Jones Eurostoxx des marchés d'actions de la zone euro via la mise en place d'une gestion discrétionnaire.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence retenu est l'indice Dow Jones Eurostoxx dividendes nets réinvestis (code Bloomberg SXXT Index) représentatif de l'évolution des marchés actions de la zone euro. Il recouvre environ 300 Sociétés de la zone euro de toutes de capitalisations boursières (petites, moyennes et grandes capitalisations). Cet indice est administré par Stoxx Limited et est disponible sur le site Internet www.stoxx.com.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

a. Description des stratégies utilisées :

Une allocation dynamique entre grandes et petites/moyennes capitalisations de la zone euro :

L'observation de l'évolution boursière des grandes et des petites/moyennes capitalisations boursières sur les principaux marchés d'actions mondiaux montre que :

- sur très longue période, la performance des deux catégories est sensiblement identique ;
- cette performance de long terme se décompose en sous périodes, la plupart du temps assez longues, au cours desquelles les deux catégories évoluent souvent de manière opposée en fonction d'un environnement économique et financier favorable selon les cas à l'une ou à l'autre.



A titre d'exemple, les turbulences monétaires pénalisent fréquemment les grandes sociétés très internationales, ce qui conduit les investisseurs à privilégier les plus petites sociétés dont l'activité est domestique.

La stratégie de gestion va donc s'attacher à déterminer et suivre mensuellement un certain nombre de facteurs économiques, géopolitiques et financiers et leur impact prévisible sur le comportement boursier des grandes et des petites/moyennes capitalisations.

Ces facteurs sont principalement les suivants : croissance macroéconomique, évolutions des parités monétaires (dollar/euro notamment), niveau des taux d'intérêt et pente de la courbe, croissances bénéficiaires, niveaux d'évaluation boursière, flux de capitaux...

Après analyse, la pondération des deux catégories d'actions dans le portefeuille est déterminée sachant que le poids des grandes capitalisations est toujours compris entre 40% et 80% de l'actif du compartiment et celui des petites/moyennes capitalisations entre 20% et 60%.

Cette analyse permet également de déterminer la part de l'actif non investie en actions : liquidités ou/et titres du marché monétaire. En pratique, l'investissement en produits monétaires ne portera que sur des titres de créances négociables libellés en euros, l'idée étant soit d'atténuer une baisse des marchés d'actions, soit d'attendre que des opportunités d'investissement en actions se présentent. Cette part non investie en actions, variable selon le degré d'incertitude sur les marchés, ne dépassera pas 25% de l'actif compte tenu de l'éligibilité au PEA du compartiment.

La sélection des actions détenues en portefeuille (75% minimum) s'effectue à partir d'analyses et de ratios financiers fondamentaux tels que l'activité de la société et ses perspectives, la solidité du bilan, les prévisions de bénéfices, la qualité des équipes dirigeantes et, bien évidemment, les ratios d'évaluation boursière. Il s'agit d'une gestion active, non indexée sur l'indice de référence, de type "bottom-up", qui repose largement sur des contacts directs avec les sociétés.

b. Description des catégories d'actifs :

- **Actions :** 75-100% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le compartiment investira sur un ou plusieurs marchés des actions appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière. En tout état de cause, la quote-part de la poche action du compartiment sera investie à hauteur de 90% minimum sur les marchés actions réglementés des pays de la zone euro. La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le risque de change en devises étrangères ne peut excéder 10% de l'actif pour un investisseur appartenant à la zone euro (il peut s'agir, par exemple, de titres de sociétés hors zone euro, à la suite d'une Offre Publique d'Echange initiée par lesdites sociétés).

Le poids des grandes capitalisations est toujours compris entre 40% et 80% de l'actif net du compartiment et celui des petites/moyennes capitalisations entre 20% et 60%.

- **Titres de créance, instruments des marchés monétaires :** 0-25% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention, le compartiment investira dans des titres de créances négociables (tels que notamment les titres négociables à court terme (y compris les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016), et les Euro Commercial Papers), libellés en euros de toutes échéances, à taux fixe, variable ou révisable, de toutes qualités de signature (dans la limite de 10% pour les titres de notation High Yield). Le compartiment pourra détenir des produits de taux d'émetteurs non notés par les agences de notation. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité des instruments de taux.

- **Détention de parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA :** 0-10 % de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le compartiment pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ;
- et/ou des parts ou actions de FIA de droit français ou européens ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier soient respectés.

NB : Le compartiment est susceptible de détenir des parts ou actions d'OPC gérés en direct ou par délégation ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.



- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus:**

	Actions	Produits de taux	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	75-100 %	0-25 %	0-10 %
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE	0-10%	Néant	0-10 %
Investissement dans des petites et moyennes capitalisations	20-60%	Néant	0-10%
Restrictions d'investissements imposées par la Société de Gestion	Néant	Néant	Néant

c. Instruments dérivés :

Le compartiment peut intervenir dans la limite d'une fois l'actif sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré des pays de la zone euro, en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Pour ce faire, le compartiment pourra intervenir à titre d'exposition et/ou de couverture au risque action.

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures et options sur actions ou indices.

L'exposition directe et indirecte du compartiment au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif du compartiment.

d. Titres intégrant des dérivés :

L'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 10% de l'actif net (Bons de souscriptions, warrants...) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions. L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100 %.

En particulier le gérant investira dans des bons de souscriptions et des warrants.

e. Dépôt: Néant

f. Emprunts d'espèces : Le compartiment pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

g. Opération d'acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

1- Risque de perte en capital :

Il existe un risque de perte en capital, la SICAV n'intégrant aucune garantie en capital.

2- Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.



3- Risque de marchés:

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, le compartiment pouvant être exposé jusqu'à 100% sur un ou plusieurs marchés actions.

Le compartiment peut connaître un risque :

- a. lié aux investissements et/ou expositions en actions,
- b. lié aux investissements dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations,

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small&mid cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.

- c. **de liquidités, lié aux investissements dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations.**

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du compartiment.

4- Risque de change :

Le porteur pourra être exposé à un risque de change de 10% maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du compartiment. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

5- Risque de taux :

Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser. Ce risque est limité à 25% de l'actif.

Garantie ou protection : néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : tous souscripteurs.

Profil type :

Le compartiment s'adresse à des investisseurs qui souhaitent s'exposer principalement aux marchés actions de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, de ses besoins actuels et sur la durée des placements recommandées mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure ou égal à 5 ans.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus ;
- 2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées, et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre en fonction des modalités décrites ci-dessous.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

- Actions I, C et CL : actions de capitalisation.



Libellé des actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Valeur initiale de l'action	Souscription initiale minimale*
I	FR0010906305	Institutionnels	Capitalisation	Euro	100 000 €	1 000 000 €
C	FR0010909531	Tous souscripteurs	Capitalisation	Euro	100 €	1 action
CL	FR0013293933	Cf. ci-après**	Capitalisation	Euro	100 €	1 action ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels

Caractéristiques des actions :

* La Société de Gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

** La souscription de de cette action est réservée :

1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- o soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou

- o fournissant un service de
 - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
 - gestion individuelle de portefeuille sous mandat

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 Euros.

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en action ou en décimale d'action, le cas échéant.

Le compartiment dispose de trois catégories d'actions. Ces trois catégories diffèrent notamment du point de vue de leurs frais de gestion, de leur valeur nominale, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Par ailleurs, pour chaque catégorie d'action, la Société de Gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.

Modalités de souscriptions et de rachats :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à douze (12) heures auprès de Rothschild Martin Maurel et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Toutefois, si l'heure de clôture officielle de la Bourse de Paris est exceptionnellement avancée, alors l'heure de centralisation des ordres de souscriptions et de rachat sera avancée à 11 heures au lieu et place de 12 heures.

Les règlements afférents aux souscriptions et aux rachats interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

Tout actionnaire peut demander la conversion d'actions d'un compartiment ou d'une classe d'actions en un autre compartiment ou en une autre classe d'actions. Un actionnaire formulant une telle demande doit se conformer aux conditions de rachats et de souscription relatives à la qualité des investisseurs, et aux seuils d'investissement minimaux applicables à chacun des compartiments et/ou classes d'actions concernés.

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 12h des ordres de souscription	Centralisation avant 12h des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats



Réception des souscriptions et des rachats : Rothschild Martin Maurel - 29, avenue de Messine - 75008 PARIS

Détermination de la valeur liquidative :

Le calcul de la valeur liquidative est quotidien (J), à l'exception des jours fériés en France (calendrier officiel Euronext), même si la bourse de référence est ouverte ; dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré précédent.

➤ **Frais et commissions :**

• **Les commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non-acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, distributeur etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Toutes catégories d'actions : 4,00 % taux maximum
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * Nombre de d'actions	Néant

En cas de rachat suivi de souscription, le même jour, sur la même catégorie d'action et pour un même montant sur la base de la même valeur liquidative, il ne sera prélevé aucune commission de souscription et/ou de rachat.

• **Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'Informations Clé pour l'Investisseur.

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Actions C : 1,50% TTC taux maximum Actions CL : 1,25% TTC taux maximum Actions I : 0,75% TTC taux maximum
2	Frais administratifs externes à la Société de Gestion		
3	<u>Frais indirects maximum :</u> - frais de gestion	Actif net	Néant



	- commissions : - souscription - rachat		
4	Commissions de mouvement Dépositaire : entre 0% et 50% Société de Gestion : entre 50% et 100%	Prélèvement sur chaque transaction	0,50% TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Procédure de choix des intermédiaires financiers :

Rothschild & Co Asset Management Europe prend un soin méticuleux à choisir ses intermédiaires. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et le traitement des ordres. C'est donc à l'issue d'un processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, que nous choisissons ceux que nous considérons comme étant les meilleurs.



IV. Informations d'ordre commercial

Les modifications soumises à une information particulière des actionnaires seront diffusées auprès de chaque actionnaire identifié ou via Euroclear France pour les actionnaires non identifiés sous forme d'avis d'information.

Les modifications non soumises à une information particulière des actionnaires seront communiquées soit dans les documents périodiques de la SICAV, disponibles auprès du Dépositaire, soit par voie de presse, soit via le site Internet de la Société de Gestion (www.am.eu.rothschildandco.com), soit par tout autre moyen conformément à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers.

Le rachat ou le remboursement d'actions se fait auprès de Rothschild Martin Maurel.

L'information sur les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance est disponible sur le site internet de la Société de Gestion www.am.eu.rothschildandco.com et dans le rapport annuel de la SICAV.

La composition du portefeuille pourra être transmise aux investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes, ou à leurs prestataires de service, avec un engagement de confidentialité, pour répondre à leurs besoins de calcul des exigences réglementaires liées à la Directive 2009/138/CE (Solvabilité 2).

La transmission sera réalisée conformément aux dispositions définies par l'Autorité des marchés financiers, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent contacter la Société de Gestion.

V. Informations relatives aux investisseurs américains

Les actions de cette SICAV ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

La SICAV, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

VI. Règles d'investissement

Cette SICAV respectera les ratios réglementaires applicables aux OPCVM investissant moins de 10 % en OPCVM.

VII. Risque global

Compartiment n°1 : R-co VALOR BALANCED : La méthode de calcul du ratio du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de la valeur en risque relative telle que définie par le Règlement Général de l'AMF (art. 411-77 et s.).

Compartiment n°2 : MARTIN MAUREL PIERRE CAPITALISATION : La méthode de calcul du risque global lié aux contrats financiers est celle de l'approche par l'engagement.

Compartiment n°3 : R-co MINES D'OR : La méthode de calcul du risque global lié aux contrats financiers est celle de l'approche par l'engagement.

Compartiment n°4 : MARTIN MAUREL SENIOR PLUS : La méthode de calcul du risque global lié aux contrats financiers est celle de l'approche par l'engagement.



VIII. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs à la date d'agrément

La SICAV a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours des marchés à terme sont les cours de compensation.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les OPCVM sont valorisés au dernier cours connu.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de "linéarisation" est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions et les rémérés sont évalués au cours du contrat.

Les garanties financières sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market), en cohérence avec les règles d'évaluation décrites ci-dessus.

Les cours retenus pour l'évaluation des OAT sont une moyenne de contributeur

Les devises à terme sont valorisées au cours du fixing du jour, majoré d'un report/déport variable selon l'échéance et les devises du contrat.

L'évaluation des contrats d'échange de défaut de crédit (CDS) se fait:

- pour la branche représentative de la prime: valeur prorata temporis de cette prime
- pour la branche représentative du risque de crédit : selon le prix de marché

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus.

IX. Rémunération

En conformité avec la Directive 2009/65/CE, Rothschild & Co Asset Management Europe, en tant que société de gestion déléguée de la gestion financière de la SICAV, a élaboré et applique des politiques et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques et la documentation réglementaire de la SICAV et qui ne nuit pas à l'obligation d'agir au mieux de ses intérêts.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la SICAV et des investisseurs et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Par ailleurs, en tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management Europe applique également les directives AIFM et UCITS.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants)
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs



- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont la rémunération globale se situe dans la même tranche de rémunération que les autres preneurs de risques.

Les politiques et pratiques de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe s'appliquent à la totalité du personnel, avec des règles spécifiques de rémunération variable différée applicables à la Population Régulée, en ligne avec les réglementations AIFM et UCITS.

Les détails de la politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe sont disponibles sur le lien internet suivant : www.am.eu.rothschildandco.com.

Un exemplaire papier de la politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe est mis gratuitement à disposition des investisseurs de la SICAV sur simple demande au siège de la SICAV.